

Agir dès aujourd'hui pour la santé durable des Québécois.es : une stratégie indissociable du développement durable

23 octobre 2020

 **ASPQ**
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC



Auteurs.es

Thomas Bastien, directeur général, ASPQ

Charlène Blanchette, Dt.P., conseillère aux politiques publiques, Coalition Poids

Laurence Sauvé-Lévesque, Inf., conseillère aux politiques publiques, Coalition Poids

Corinne Voyer, directrice, Coalition Poids

Révision

Jean Alexandre, responsable des communications, ASPQ

Contribution

Olivia Leduc, étudiante au D.E.S.S. en santé publique de l'École de santé publique de l'Université de Montréal

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF)
sur le site web de l'Association pour la santé publique du Québec : www.aspq.org*

*Les informations contenues dans le document peuvent être citées,
à condition d'en mentionner la source.*

© Association pour la santé publique du Québec (2020).

Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ est une association autonome regroupant citoyens et partenaires pour faire de la santé durable une priorité. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à toutes et à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention.

Depuis 2008, l'ASPQ chapeaute la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) qui a pour mandat de revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie, qui contribuent à prévenir les problèmes de poids et les maladies chroniques. La Coalition Poids réunit les appuis de plus de 700 partenaires issus de différents milieux tels que le monde municipal, de l'éducation, de la santé, de la recherche, de l'environnement, de la nutrition et de l'activité physique.

Notre organisation conseille, enquête, sensibilise, mobilise des acteurs et émet des recommandations basées sur les données probantes, des consensus d'experts, l'expérience internationale et l'acceptabilité sociale.

4529, rue Clark,
bureau 102
Montréal (Québec)
H2T 2T3



info@aspq.org | aspq.org



info@cqpp.qc.ca | cqpp.qc.ca

Sommaire des recommandations

Le monde scientifique est unanime : la santé humaine est indissociable de celle de notre environnement. Pour vivre en santé, un environnement sain est essentiel. Mieux vaut prévenir que guérir, car nous avons tout à gagner en déployant différentes actions durables qui permettront aux Québécois.es d'avoir accès à des milieux de vie durables et sécuritaires, dans une économie qui favorise le développement d'environnements favorables.

Aujourd'hui plus que jamais, il est temps de poser un geste fort et de bâtir cette société où la santé est au cœur de l'économie et de chaque décision du gouvernement, comme ce fut le cas au plus fort de la crise de la COVID-19. Une population en santé est une richesse durable, une nouvelle devise qui ne se dévalue pas et qui résiste mieux aux crises.

Dans cette perspective et en prévision de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable, l'ASPQ souhaite partager ses recommandations afin d'agir dès aujourd'hui pour la santé durable des Québécois.es, et ce, en relation avec plusieurs thèmes explorés dans cette consultation.

Liste des recommandations

Pour être porteur d'une alimentation saine et durable pour tous, l'ASPQ par le biais de la Coalition Poids recommande de :

- poursuivre ses efforts pour favoriser la production locale de plus d'aliments sains;
- soutenir l'agriculture et la distribution de proximité;
- se baser sur des critères nutritionnels lors de l'octroi de subventions afin de produire davantage d'aliments locaux et sains.

Pour favoriser des habitudes d'hydratation à la fois saines, écologiques, économiques et durables, l'ASPQ par le biais de la Coalition Poids recommande de :

- soutenir l'implantation provinciale de l'initiative *J'ai soif de santé dans ma municipalité* pour faciliter la consommation d'eau du Québec, en plus de réduire à la source la production de contenants de boissons à usage unique;
- mettre en place une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont dédiés à la prévention de l'obésité et des maladies chroniques;
- retirer les boissons sucrées de l'offre alimentaire des institutions publiques;
- sensibiliser et mieux informer la population sur les impacts de la surconsommation de boissons sucrées ainsi que sur la saine hydratation;
- subventionner l'installation et l'entretien des fontaines d'eau dans les lieux publics.

Pour limiter le gaspillage alimentaire et mettre à profit les ressources du Québec à bon escient, l'ASPQ par le biais de la Coalition Poids recommande de :

- revoir l'attribution du financement, des subventions et ses critères en vue de bâtir un système alimentaire sain et durable;
- soutenir la littératie alimentaire auprès des jeunes Québécois.es.

Pour une économie verte et durable ainsi que des investissements responsables et des finances durables, l'ASPQ recommande :

- d'investir massivement en promotion des saines habitudes de vie et prévention des maladies chroniques;
- d'augmenter la taxe sur le tabac et d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées et énergisantes dont les sommes sont réinvesties dans la prévention.

Pour des milieux de vie durables, la nature et le bien-être, l'ASPQ par le biais de la Coalition Poids recommande :

- de verdir les villes et les cours d'école;
- d'augmenter le nombre de parcs, d'espaces verts et d'aires récréatives;
- d'encourager les municipalités à revoir leurs règlements municipaux pour permettre le jeu libre dans la rue et favoriser les déplacements actifs;
- d'interdire la présence de restaurants-rapides près des écoles.

Pour une mobilité durable, l'ASPQ par le biais de la Coalition Poids recommande :

- de cesser l'expansion des périmètres urbanisés et de consolider les milieux déjà bâtis;
- de prioriser le développement d'infrastructures pour des déplacements actifs en toute sécurité et l'offre de transports collectifs;
- de réduire la place de l'automobile et de cesser l'expansion routière.

Pour la création d'une nouvelle entité dédiée au développement et à la santé durables, l'ASPQ recommande :

- de créer un Secrétariat au développement et à la santé durables ;
- que ce Secrétariat soit consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements.

Pour la recherche au service du développement durable, l'ASPQ recommande :

- d'améliorer le processus d'accès aux données pour la communauté de chercheur.e.s du Québec dont les intérêts sont publics ;
- de décloisonner les données pour comprendre l'impact global et durable de nos actions ;
- de réunir les chercheur.e.s du Québec autour du développement durable, analysant des données croisées pour avoir un portrait global de tous les déterminants de notre santé ;
- d'orienter les actions gouvernementales et citoyennes en fonction des résultats obtenus ;
- de s'assurer que les résultats des études réalisées à partir de données gouvernementales soient communiqués à la population.

Table des matières

Sommaire des recommandations.....	4
Introduction.....	7
1. La consommation responsable	9
2. L'économie verte et durable / L'investissement responsable et la finance durable	12
3. Les milieux de vie durables / La nature et le bien-être	14
4. La mobilité durable.....	16
5. La création d'une nouvelle entité dédiée au développement et à la santé durables	17
6. La recherche au service du développement durable	18
Conclusion.....	20
Références.....	21



Introduction

Vivre mieux, plus longtemps, en misant sur le développement durable

Le contexte actuel de pandémie nous rappelle la précieuse valeur de la santé. La vulnérabilité de la population face à la COVID-19, plus particulièrement celle des personnes atteintes de maladies chroniques ou vivant dans des milieux de vie précaires, démontre l'importance de la prévention afin d'éviter des souffrances et d'offrir une meilleure résilience en période de crise.

Le monde scientifique est unanime : la santé humaine est indissociable de celle de notre environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir : nous avons tout à gagner en déployant différentes actions durables qui permettront aux Québécois.es d'avoir accès à des milieux de vie sains, durables et sécuritaires. Aujourd'hui plus que jamais, l'importance de vivre en symbiose avec l'environnement est nécessaire pour améliorer à la fois la santé de la planète et la qualité de vie des êtres humains.

Le développement durable indissociable à la santé durable

Selon l'Alliance santé Québec, la santé durable est « un état complet de bien-être physique, mental et social atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes ; l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

Grâce à l'avancement des connaissances au niveau de l'impact des risques environnementaux sur la santé humaine, la relation directe entre le concept de développement durable et celui de santé durable devient évidente.

À cet effet, l'ASPQ souhaite faire reconnaître, au-delà de la définition, la santé durable comme :

- un droit collectif ainsi qu'un actif social et économique;
- une responsabilité, à la fois, individuelle et collective sous le leadership du gouvernement. La responsabilité supérieure de maintenir et d'améliorer la santé de tous, incluant celle des générations futures, doit être assumée collectivement et solidairement;
- une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention.

Une relance économique qui bénéficie du développement durable

Actuellement, l'impact économique de la COVID-19 est estimé à près de 15 milliards. Qu'en aurait-il été si nous avons investi davantage, au cours des dernières décennies, pour promouvoir la santé et réduire la vulnérabilité de certaines personnes, souvent liée à des maladies chroniques qui sont en partie les conséquences d'un environnement nuisible à la santé ? Quel aurait été le bilan actuel si la santé des Québécois.es avait été renforcée par des initiatives de prévention en matière d'hygiène et de mode de vie, mais aussi par des opérations de sensibilisation intrinsèques au développement durable ?

C'est un abîme qui continuera d'engloutir nos ressources financières pour les prochaines années. Ce résultat est la conséquence d'une société qui a misé sur le développement économique durant les dernières décennies au détriment de notre santé durable.

Et pourtant, cette dernière nous rend plus résistants et résilients face aux épidémies, aux changements climatiques et aux autres catastrophes. Elle nous permet aussi de nous épanouir comme humain, comme travailleur contribuant à un projet collectif et comme société.

Il est temps de poser un geste fort et de bâtir une société durable où les Québécois.es seront plus en santé, plus longtemps et dans un environnement plus sain. Il est temps de donner à la santé publique sa place au cœur de l'économie et de chaque décision du gouvernement, comme ce fut le cas au plus fort de la crise de la COVID-19. Une population en santé est une richesse durable, une nouvelle devise qui ne se dévalue pas et qui résiste mieux aux crises.

Dans cette perspective et en prévision de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) souhaite partager ses recommandations afin d'agir dès aujourd'hui pour la santé durable des Québécois.es, et ce, en relation avec plusieurs thèmes explorés dans cette consultation.

1. LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Pour une alimentation saine et durable

Mise en contexte

L'alimentation joue un rôle crucial dans la prévention de nombreuses maladies et le maintien d'un système immunitaire fort. Une alimentation inadéquate est associée à différents problèmes de santé importants, tels que les maladies cardiovasculaires, certains cancers, le diabète de type 2 et l'obésitéⁱⁱ. Rappelons qu'en 2017, le Québec s'est doté de la *Politique bioalimentaire* visant à promouvoir un secteur bioalimentaire prospère et durable, où la santé est au cœur des prioritésⁱⁱⁱ. La Coalition Poids revendique des politiques publiques favorables à la saine alimentation.

Les aliments ne sont pas une simple marchandise, les décisions économiques ont des impacts sur les environnements alimentaires et par ricochet sur la santé de la population. Avec une majorité d'adultes en surpoids et des maladies chroniques qui affectent près de la moitié des citoyens de 15 ans et plus, l'engagement à soutenir la saine alimentation doit être une priorité au cœur de l'ensemble des stratégies gouvernementales.

Les Québécois.es méritent que le secteur bioalimentaire soit basé sur une logique nutritionnelle qui sera profitable non seulement pour l'économie, mais également pour leur santé et celle de la planète. C'est une question, qui en plus d'atteindre des objectifs du développement durable, assure une bonne gestion des finances publiques.

Pistes d'action

- Le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour favoriser la production locale de plus d'aliments sains, assurer une cohérence et maximiser la portée des actions. À cet effet, 89 % de la population est favorable à ce que le gouvernement du Québec subventionne davantage les entreprises qui produisent des aliments qui sont à la fois locaux et sains^{iv}.
- En raison de la précarité économique engendrée par la crise sanitaire, promouvoir la production alimentaire d'ici et l'achat local devient une stratégie collective indispensable. En plus de favoriser notre autonomie alimentaire, mieux subventionner le secteur agricole est susceptible d'améliorer la santé des Québécois.es. Pour se faire, il est nécessaire de soutenir l'agriculture et la distribution de proximité. Les circuits courts représentent un levier au développement durable et constituent un pilier dans la prochaine stratégie. Afin d'assurer la prospérité d'un tel système, il serait avisé de revoir les programmes existants de manière à appuyer l'ensemble des producteurs de fruits et légumes locaux^v. Il importe également de faciliter une alimentation faiblement transformée, misant sur les protéines végétales, afin de réduire l'impact environnemental de celle-ci.
- Dans un contexte de développement durable, dont la santé fait partie intégrante, il faut considérer les externalités négatives des aliments. Ce n'est pas parce que les aliments sont produits ou préparés au Québec qu'ils sont sains et qu'il faut encourager leur consommation régulière. Il importe que le gouvernement se base sur des critères nutritionnels lors de l'octroi de subventions afin de produire davantage d'aliments locaux et sains.

De cette manière, on évite de subventionner les aliments ayant des externalités négatives, telles que les boissons sucrées, énergisantes ou alcoolisées, qui finiront par accroître les dépenses en santé. À cet effet, la population est presque unanime : 4 Québécois.es sur 5 souhaitent que le gouvernement cesse de subventionner les entreprises alimentaires dont les produits nuisent à la santé^{vi}. C'est également 3 Québécois.es sur 5 qui sont favorables à ce que le gouvernement taxe davantage les aliments qui nuisent à la santé^{vii}.

La prochaine stratégie de développement durable est une opportunité pour le gouvernement de prendre des actions qui auraient un impact significatif pour favoriser une consommation responsable et ainsi assurer un système alimentaire sain et durable.

Pour une hydratation saine et durable

Mise en contexte

Au Québec, la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a pour objectif de promouvoir l'utilisation durable de l'eau^{viii}.

La manière dont les Québécois.es s'hydratent a des impacts sur leur santé et celle de la planète. Alors que l'eau de l'aqueduc est l'option la plus écologique et la plus saine, près de 50 % des Québécois disent trouver plus facilement des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau quand ils souhaitent se désaltérer^{ix}. Quand on parle de bouteilles en plastique, l'impact des boissons sucrées est souvent oublié dans cette équation, et ce, même si celles-ci sont surconsommées au Québec. Alors qu'une fraction est recyclée, les boissons sucrées, de la même manière que les bouteilles d'eau à usage unique, encombrant les sites d'enfouissement, polluent les parcs, les cours d'eau et les rues.

En 2019, une enquête de Greenpeace identifiait Nestlé, Tim Hortons, Starbucks, Coca-Cola et McDonald's parmi les pires pollueurs de plastique^x. Au Québec, les embouteilleurs utilisent annuellement plus de 225 000 barils de pétrole, soit l'émission de 97 000 tonnes métriques d'équivalents de CO₂. Selon un rapport réalisé par Eau Secours pour la Coalition Poids, chaque étape du cycle de vie d'une boisson sucrée est source d'impacts sur l'environnement : production des contenants, production des contenus, transports des produits, consommation et gestion des déchets^{xi}. À cela s'ajoutent la surconsommation d'eau et la pollution des eaux. Plusieurs municipalités et établissements retirent l'offre de bouteille d'eau en plastique de leurs installations. Toutefois, ce virage profite aux boissons sucrées : des produits surconsommés et dont les impacts nuisibles sur la santé et l'environnement sont bien documentés.

Depuis 2017, la campagne *J'ai soif de santé!*, une initiative de la Coalition Poids, vise à promouvoir la consommation d'eau auprès des Québécois et à réduire leur consommation de boissons sucrées. Les milieux de vie des Québécois.es influencent leurs habitudes et leurs choix. C'est pourquoi, pour favoriser une saine hydratation, l'eau doit être la boisson la plus disponible et visible dans les places publiques ainsi que les édifices, infrastructures de loisirs et événements municipaux. Depuis 2018, *J'ai soif de santé dans ma municipalité* (Coalition Poids) vise à faciliter la consommation d'eau dans les lieux publics en favorisant le repérage des points d'eau gratuits par les citoyens. Elle a également pour but de rendre l'eau de l'aqueduc plus attrayante, en faisant sa promotion et en embellissant les fontaines d'eau.

Différents milieux de vie et secteurs d'activités sont interpellés comme les municipalités, les organisations de travail, les organisations communautaires et sportives ainsi que des institutions publiques. À ce jour, plus de 30 municipalités se sont jointes à l'initiative *J'ai soif de santé dans ma municipalité* pour promouvoir la consommation d'eau du Québec.

Pistes d'action

Pour permettre aux citoyens d'opter réellement pour un choix sain et écoresponsable, il est nécessaire de réduire l'accès aux boissons sucrées et de rendre l'eau du robinet accessible en tout temps, dans des lieux stratégiques. Pour ce faire, il importe de :

- soutenir l'implantation provinciale de l'initiative *J'ai soif de santé dans ma municipalité* pour faciliter la consommation d'eau du Québec, en plus de réduire à la source la production de contenants de boissons à usage unique ;
- mettre en place une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont dédiés à la prévention de l'obésité et des maladies chroniques ;
- retirer les boissons sucrées de l'offre alimentaire des institutions publiques ;
- sensibiliser et mieux informer la population sur les impacts de la surconsommation de boissons sucrées ainsi que sur la saine hydratation ;
- subventionner l'installation et l'entretien des fontaines d'eau dans les lieux publics ;

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion de promouvoir et de faciliter une hydratation à la fois plus saine et durable.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Mise en contexte

Plusieurs pratiques de production, de transformation et de distribution des aliments ainsi que le gaspillage de ceux-ci, ont d'énormes impacts environnementaux qui, à leur tour, influencent négativement notre santé. L'impact des pratiques alimentaires se fait aussi sentir sur la capacité de l'environnement à produire nos aliments.

La santé planétaire et humaine sont intimement liées : les systèmes alimentaires sont présentement orientés vers la production d'aliments issus de monocultures, de faible valeur nutritionnelle et suremballés, nuisibles^{xii}. La Coalition Poids a comme priorité d'assurer l'accès à des aliments sains. Au Québec, alors que 61 % de la population ne consomment pas les portions quotidiennes recommandées de légumes et fruits^{xiii}, près de la moitié des calories consommées provient d'aliments ultra-transformés^{xiv}. Ces choix alimentaires, en plus d'être modulés par l'offre et l'environnement alimentaires, sont souvent pris sans pleinement comprendre leurs impacts sur la santé et l'environnement. Dès leur plus jeune âge, il importe d'augmenter les compétences culinaires et alimentaires des Québécois.es : cela passe notamment par une meilleure capacité à reconnaître la provenance des aliments, leur valeur nutritive, leur empreinte écologique ainsi qu'à les cuisiner en réduisant le gaspillage alimentaire^{xv}.

Pistes d'action

- Devant l'épidémie d'obésité, l'utilisation de nos terres agricoles devrait être pensée selon une logique nutritionnelle. En effet, mobiliser nos terres et nos ressources pour générer des aliments de faible valeur nutritive qui ne contribuent pas à bien nous nourrir constitue une forme de gaspillage alimentaire. Il est temps de miser sur la santé et favoriser une saine alimentation en utilisant nos ressources à bon escient. Pour ce faire, des incitatifs financiers pour favoriser la production d'aliments contribuant à une alimentation saine et durable sont nécessaires.
- Le développement des connaissances et des compétences alimentaires est susceptible d'améliorer les habitudes alimentaires et de minimiser le gaspillage alimentaire. Cependant, davantage de ressources sont nécessaires pour que le milieu scolaire puisse soutenir adéquatement ces types d'initiatives auprès des jeunes. À l'heure actuelle, plusieurs initiatives pertinentes sont déployées au Québec, mais ce ne sont pas tous les jeunes qui sont rejoints et des inégalités persistent. Investir de manière pérenne dans la littératie alimentaire est un incontournable devant les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La prochaine stratégie de développement durable est une opportunité pour revoir l'attribution du financement, des subventions et ses critères en vue de bâtir un système alimentaire sain qui utilise durablement les ressources du territoire québécois. C'est également l'occasion de soutenir la littératie alimentaire auprès des jeunes Québécois.es afin qu'ils deviennent des consommateurs aptes à adopter des habitudes alimentaires saines et écoresponsables.

2. L'ÉCONOMIE VERTE ET DURABLE / L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET LA FINANCE DURABLE

Mise en contexte

La santé demeure notre plus grande richesse individuelle et collective. En effet, le développement socioéconomique et la prospérité d'une société reposent essentiellement sur les bras, le savoir et la compétence de ses citoyens, qui doivent conséquemment être en bonne santé. Les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie nuisent à l'économie, à la société et à la démocratie lorsqu'elles sont trop élevées. La pandémie de COVID-19 les aurait amplifiées, au détriment des plus vulnérables.

La réduction de cet écart passe notamment par la prévention. C'est une question économique qui représente des dizaines de milliards de dollars. Selon les interventions, le retour sur l'investissement varie entre 2 \$ et 20 \$ pour chaque dollar investi.

Chaque année, le tabagisme nous coûte au moins 4 milliards de dollars, l'obésité près de 3 milliards de dollars et la consommation d'alcool ajoute un fardeau estimé également à 3 milliards de dollars. La *Politique gouvernementale de prévention en santé* indique des économies potentielles allant jusqu'à 800 millions de dollars par année en matière de prévention des maladies chroniques, et ce, en améliorant les habitudes de vie des Québécois.es^{vi}. Depuis des années, les organismes et les professionnels de la santé ne cessent de souligner l'urgence d'investir en prévention. Le système de soins est surchargé et le personnel peine à répondre aux besoins de la population.

De 1975 à 1995, le Québec se comparait aux autres provinces en matière d'investissements en santé publique. Cependant, alors que les investissements ont considérablement augmenté ailleurs, le Québec a plutôt stagné autour de 3% de ses dépenses de santé affectées à la santé publique, accroissant l'écart avec le reste du pays^{vii}. Selon le rapport du Commissaire à la santé et au Bien-Être, en 2013-2014, le Québec réservait seulement 2,8 % des dépenses de ses établissements de santé et de services sociaux à la santé publique, soit la plus faible contribution provinciale comparativement à 5,5 % en moyenne au Canada^{viii}. La Coalition Avenir Québec soulignait d'ailleurs ces statistiques et la nécessité d'un rattrapage dans ses orientations en santé de 2018^{ix}.

En juin 2020, un article paru dans le *Journal canadien de santé publique* questionne l'importance relative accordée à la santé publique par rapport aux autres programmes de santé québécois^x. Les auteurs constatent que, non seulement la santé publique n'a pas profité de la même croissance que les autres programmes entre 2004-2005 et 2017-2018 (46% c. 81% en moyenne), mais elle a également subi les coupes les plus importantes dans l'ensemble des programmes en 2015-2016 (- 7,1%). Ces coupures ont été essentiellement dirigées envers les instances régionales de santé publique : alors que leur budget total pour l'ensemble du Québec était de 72 millions de \$, celui-ci aurait été amputé de 23,5 millions \$, soit 32,6%. Plusieurs sources corroborent d'ailleurs ces coupes importantes du budget en 2015-2016^{xi, xii}.

Pistes d'action

- En considérant l'infime proportion dédiée aux investissements en prévention par rapport à l'important retour sur investissement que ces sommes représentent sur le long terme, il est temps d'investir massivement dans la prévention, notamment pour les saines habitudes de vie.
- Pour se donner les moyens d'agir pour préserver la santé de la population et celle des finances publiques, plusieurs acteurs et organismes dans la lutte aux produits du tabac et des boissons sucrées recommandent d'imposer des mesures fiscales sur ces produits nuisibles à la santé et à l'environnement et de réinvestir ces sommes en prévention. Ces mesures fiscales, jugées efficaces par l'OMS, contribueront à la fois à la santé de la population et celle des finances publiques. Il s'agit d'une solution gagnante permettant d'assurer une meilleure santé de la population, de réduire la pression sur le système de santé, de permettre des économies substantielles et de générer rapidement des revenus à investir en prévention. Le gouvernement mériterait d'augmenter la taxe sur le tabac et d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées et énergisantes dont les sommes sont réinvesties dans la prévention.

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion de réinvestir massivement en prévention au service de finances et d'une économie durables.

3. DES MILIEUX DE VIE DURABLES / LA NATURE ET LE BIEN-ÊTRE

Mise en contexte

Les questions de santé, de bien-être et de qualité de vie constituent des éléments centraux du développement durable. Il devient indispensable de mettre en place des milieux de vie favorables aux saines habitudes de vie et de consommation afin d'assurer aux générations futures un avenir en santé. L'environnement bâti actuel est loin de favoriser la pratique d'activités physiques et la saine alimentation au quotidien. Experte en la matière, la Coalition Poids est d'ailleurs une voix de revendication bien établie à ce sujet au Québec.

Au cours des dernières années, étant de plus en plus sédentaires tant dans leurs loisirs que lors de leurs déplacements, la condition physique des enfants s'est considérablement détériorée^{xxiii}. Alors que le jeu libre à l'extérieur a plusieurs bienfaits sur le développement et la santé globale des enfants, il est de moins en moins pratiqué. Il s'agit bien plus que d'une activité spontanée destinée à s'amuser ou se distraire :

- les enfants qui jouent dehors sont plus actifs et risquent moins de souffrir d'embonpoint ou d'être obèses^{xxiv,xxv};
- le jeu à l'extérieur favoriserait la prise de décision, l'évaluation des risques, la résolution de problèmes, les interactions sociales, la créativité, etc.^{xxvi}

En vue de redonner aux jeunes l'envie de jouer librement, il importe de mettre en place des conditions favorables. C'est pourquoi, en avril 2016, avec la collaboration de la Coalition Poids, la Ville de Beloeil a lancé le projet pilote *Dans ma rue, on joue!* pour permettre aux enfants de jouer dans les rues résidentielles en toute sécurité. D'ailleurs, l'initiative a inspiré l'insertion de l'article 500.2 dans Code de la sécurité routière lors de l'adoption du projet de loi 122. Ce nouvel article permet explicitement aux municipalités qui le désirent d'utiliser les voies publiques à d'autres fins que la circulation. Depuis, le projet de Beloeil s'est avéré un succès et est maintenant implanté dans près de 50 rues résidentielles et dans d'autres municipalités.

Dans l'optique de favoriser la mobilité durable, les municipalités peuvent concevoir des milieux de vie en fonction de la vie de quartier, qui offrent davantage d'occasion de marcher ou d'utiliser un vélo et qui permettent des usages mixtes (résidences, bureaux et commerces), favorisent les interactions sociales entre les résidents ainsi que la participation de leurs citoyens à la vie politique et sociale, ce qui entraîne habituellement une meilleure santé physique et mentale^{xxvii}. Il existe un lien très fort entre la marche et le nombre d'espaces publics ouverts et récréatifs se trouvant à proximité (parcs, terrains de jeu, terrains de sport)^{xxviii}. En plus d'avoir des effets bénéfiques sur la santé, ces espaces verts contribuent grandement à la réduction des îlots de chaleur. Malheureusement, les populations à faibles revenus et certains groupes d'origines diverses ont souvent un accès limité aux parcs et autres installations de loisirs.

Nos milieux de vie ont également des impacts sur nos habitudes alimentaires. Plusieurs études ont démontré que la présence de restaurants rapides près des écoles a un effet significatif sur le risque d'obésité, les jeunes sont alors exposés à un environnement alimentaire de piètre qualité^{xxix}. De plus, les restaurants proches des établissements scolaires nuisent aux politiques alimentaires mises en place depuis 2007.

Dans certaines écoles, on observe un retour des frites et de la pizza dans les cafétérias. Il est impératif de préserver les améliorations de l'offre alimentaire et de ne pas saboter ces acquis par la compétition d'aliments malsains facilement accessibles autour des établissements scolaires. L'INSPQ chiffre à 37 % le nombre d'écoles publiques au Québec étant situées à 15 minutes de marche d'un restaurant rapide^{xxx}. Aussi, 62 % des écoles publiques au Québec sont situées à 15 minutes de marche d'un dépanneur^{xxxi}. À Montréal, c'est 75 % des écoles qui sont situées à 15 minutes de marche d'un restaurant rapides^{xxxi}. Il est possible d'utiliser des règlements d'urbanisme pour interdire les restaurants rapides autour des écoles. En 2017, l'arrondissement Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce à Montréal, s'est d'ailleurs doté d'un règlement en ce sens. Contesté par l'Association des restaurateurs, un récent jugement de la Cour supérieure du Québec a confirmé que les municipalités ont le droit d'utiliser le zonage pour interdire l'installation de restaurants rapides. Ce jugement rendu par la Cour supérieure permet désormais de soutenir les municipalités dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Pistes d'action

- Le verdissement des villes doit faire partie des priorités et les cours d'école représentent certainement un important point de départ. Alors que de grands îlots de chaleur asphaltés constituent la majorité des cours d'école du Québec, un effort de transition verte est essentiel. Que ce soit en y ajoutant des arbres pour créer des espaces d'ombre ou en verdissant le sol avec de la pelouse ou des zones de jardinages, les options sont nombreuses pour agrémenter le milieu de vie des jeunes, tout en réduisant l'impact sur la planète.
- L'activité physique et sportive est un outil important de développement local pour les municipalités puisqu'il permet de rassembler et de mobiliser des intervenants de la communauté dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents. Les enfants qui vivent dans les quartiers où se trouve un plus grand nombre de parcs, d'espaces verts et d'aires récréatives s'engagent davantage dans le transport actif^{xxxiii}.
- En plus de favoriser la santé, une municipalité qui offre la possibilité à ses citoyens d'être actifs au quotidien par un environnement physique qui facilite les déplacements à pied et à vélo et qui offre des services et des infrastructures de sports et de loisirs attrayants et facilement accessibles à toute sa population, augmente significativement son potentiel attractif et récréotouristique.
- Il est nécessaire de créer des milieux de vie où il est facile d'être actif au quotidien, encourager les municipalités à agir en modifiant leur réglementation pour rendre les rues de quartier plus accessibles aux enfants, aux piétons et aux vélos. Permettre le jeu dans certaines rues résidentielles est un geste qui stimule la pratique d'activités libres et spontanées et qui envoie un message positif aux familles : les enfants peuvent jouer et exister dans l'espace public. De plus, ce ne sont pas toutes les familles qui ont accès à des cours arrière ou à des parcs à proximité. Il s'agit d'une mesure simple qui contribue au mieux-être de la population dans le respect des mesures de santé publique.
- En 2015, le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, avait durement critiqué le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour son inertie en matière de saine alimentation^{xxxiv}. Parmi les pistes de solutions suggérées dans son rapport, le Commissaire propose la taxation de la malbouffe et d'interdire la présence de restaurants-rapides près des écoles.

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion d'instaurer des lois, des politiques publiques et des règlements, qui favoriseront la mise en place d'environnements durables facilitant les choix santé au profit de la santé durable.

4. LA MOBILITÉ DURABLE

Mise en contexte

Un urbanisme favorable à la santé vise à améliorer à la fois la qualité de l'environnement bâti et la qualité de vie. Tous s'entendent sur la nécessité de favoriser la densité et la mixité des modes d'occupation du sol afin d'accroître l'accessibilité et la proximité des services, des commerces et des produits favorisant une saine alimentation. La Coalition Poids milite en faveur d'aménagements favorables au déplacement actif et sécuritaire depuis de nombreuses années.

L'étalement urbain et les systèmes de transport axés sur l'automobile occasionnent un lot d'externalités. Les études démontrent que l'absence de développement, le système de transport, les modes d'occupation du sol et le design urbain ont d'importantes répercussions sur la santé des populations^{xxxv, xxxvi}.

Les modes d'occupation du territoire conditionnent en bonne partie la demande en transport, en rendant possible ou non la desserte en certains modes de déplacement (transport collectif ou actif, par exemple). Le type d'urbanisation détermine les distances de déplacement entre les destinations et, par conséquent, les choix de modes de transport. Les milieux de vie peu denses, dispersés et monofonctionnels, privilégiés depuis les années 1950, rendent extrêmement difficile l'organisation d'un système efficace et rentable de transport collectif.

Quatre grandes stratégies sont à mettre en œuvre pour rendre l'environnement bâti plus favorable aux déplacements actifs sécuritaires :

- Multiplier les destinations à plus courte distance par une occupation du sol plus compacte, plus dense et plus diversifiée (offre commerciale et de services, institutions, lieux de travail, etc. à proximité; aménagement de quartiers axés sur le transport en commun (TOD) ou la marche (POD));
- Limiter l'expansion du réseau routier (en kilométrage et en capacité routière) et améliorer l'offre de transport collectif pour favoriser le transfert modal (arrêt de l'expansion autoroutière, intégration aux autoroutes de voies réservées pour les autobus, développement de la desserte dans les milieux ruraux, augmentation de la fréquence de passage du transport en commun, etc.);
- Fournir des infrastructures sécuritaires, pratiques (accessibilité et efficacité) et conviviales pour la pratique de la marche et du vélo (trottoirs et voies cyclables bien entretenus et bien connectés, desservant les pôles d'activités, aménagement de « rues complètes », etc.);
- Réduire, par des aménagements appropriés, la vitesse des véhicules motorisés et les risques de collision entre les usagers de la route (apaisement de la circulation, traitement des intersections, régimes routiers, etc.).^{xxxvii, xxxviii}

La planification de l'aménagement du territoire et celle des systèmes de transport sont intimement liées et s'influencent mutuellement. De nos jours, il n'est plus possible de concevoir l'une sans l'autre. Une planification intégrée, à toutes les échelles, est nécessaire pour renverser de manière durable les tendances des dernières décennies en matière de développement urbain et de transports.

Pistes d'action

- Il est nécessaire de cesser l'expansion des périmètres urbanisés et de consolider les milieux déjà bâtis. En occupant moins d'espace sur les routes et en favorisant un mode d'occupation du territoire plus dense, le gouvernement évite la destruction de milieux naturels et de terres agricoles.
- Une transition écologique du transport doit s'accélérer et prioriser le développement d'infrastructures pour des déplacements actifs en toute sécurité et l'offre de transports collectifs. De plus, le recours au transport collectif, en raison de la marche qu'il oblige à faire pour se rendre à un point d'embarquement ou à sa destination, contribue aussi au maintien de la santé. Pour assurer une réelle transition, parallèlement au développement du transport collectif, la réduction de la place de l'automobile est essentielle.

Des mesures doivent être prises pour rendre les déplacements actifs sécuritaires et accroître leur utilisation. Bien que le bilan routier s'améliore, trop de piétons et de cyclistes sont encore victimes de collisions. Il est largement reconnu que les caractéristiques de l'environnement bâti jouent un rôle déterminant dans la sécurité des déplacements actifs, particulièrement ceux des usagers vulnérables tels que les enfants ou les aînés. Les mesures visant à sécuriser l'environnement routier, tel que les mesures d'apaisement de la circulation, sont les plus efficaces, et ce, en tout temps, pour tous les usagers (quels que soient leur âge, leur sexe, leurs capacités, etc.) et de manière permanente.

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion de mieux intégrer la planification de l'aménagement du territoire et celle des systèmes de transport.

5. LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DURABLES

Mise en contexte

Au Québec, le développement durable est associé principalement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et plus particulièrement à son Bureau du développement durable.

Depuis 2006, la Loi sur le développement durable a pour objet « d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein du gouvernement afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable ».

Au-delà de cette loi qui inclue un mandat de protection de la santé des Québécois.es, la Loi sur la santé publique du 18 juin 2002 stipule dans son article 54 que « le ministre [de la Santé] est le conseiller du gouvernement sur toute question de santé publique. Il donne aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour promouvoir la santé et adopter des politiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population. À ce titre, il doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population ».

Pour assurer cette cohérence, le Québec a besoin d'une organisation structurée soutenant l'adoption et la mise en œuvre de politiques intersectorielles favorables au développement et à la santé durables dans les différents domaines d'action gouvernementale.

Pistes d'actions

- La création d'un Secrétariat au développement et à la santé durables aurait un potentiel d'action interministériel fort, mais aussi une légitimité accrue et un réel pouvoir décisionnel grâce à un cumul de lois. Des opportunités d'améliorer la santé de notre planète de pair avec la qualité de vie des Québécois.es sont parfois échappées : la lunette du développement et de la santé durables devrait ainsi être appliquée à toutes les politiques et aux projets de réglementation, sans exception.
- Le Secrétariat au développement et à la santé durable serait un organisme reportant directement au premier ministre. Similaire à celui du Conseil du Trésor, de la Jeunesse ou de la Condition féminine, il jouerait un rôle stratégique de représentation des intérêts et des besoins en matière de développement et de santé durables.

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion d'envisager la création d'un Secrétariat au développement et à la santé durable.

6. LA RECHERCHE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte actuel de la COVID-19 met en lumière l'importance de l'accès aux données pour les chercheur.e.s et les divers organismes qui ont à cœur la santé durable de la population. Bien que les multiples données collectées au Québec soient réputées parmi les plus complètes au monde, leur cloisonnement dans les différents silos d'organismes gouvernementaux complique leur utilisation, leur analyse et leur croisement.

Pourtant, un accès rapide, simplifié et décloisonné aux données des organismes et ministères pourrait nous aider à comprendre plus globalement les impacts de nos actions sur notre santé durable et globale. Cela pourrait aussi permettre de multiples autres avancées des connaissances et des innovations sociales exceptionnelles favorisant la qualité de vie des Québécois.es.

Selon un sondage commandé par l'ASPQ et réalisé par Léger, le 2/3 des Québécois.es trouvent important que le gouvernement rende disponibles aux chercheur.e.s les données qu'il collecte et produit pour améliorer la santé de la population.

Que ce soit pour des fins de recherche ou pour orienter les décideurs publics avec des informations fiables et actuelles, l'accès, le partage et le croisement des données entre les divers ministères et organismes gouvernementaux s'avèrent essentiels. La situation actuelle au Québec est loin d'être idéale. En effet, tout en respectant les critères essentiels de confidentialité, les longues et nombreuses étapes que les chercheurs doivent remplir pour obtenir des données cruciales à leurs projets d'intérêt public, découragent et limitent la force et l'ampleur des travaux qui peuvent être réalisés. Il apparaît ainsi de plus en plus clair que le Québec est à la traîne en ce qui a trait à l'accès aux données à des fins de recherche alors que ses bases de données sont d'une grande richesse.

Pistes d'action

- Améliorer le processus d'accès aux données pour la communauté de chercheur.e.s du Québec dont les intérêts sont publics.
- Décloisonner les données pour comprendre l'impact global et durable de nos actions.
- Réunir les chercheur.e.s du Québec autour du développement durable, analysant des données croisées pour avoir un portrait global de tous les déterminants de notre santé.
- Orienter les actions gouvernementales et citoyennes en fonction des résultats obtenus.
- S'assurer que les propriétaires de ces informations, c'est-à-dire l'ensemble de la population québécoise, aient accès aux résultats des recherches contribuant à l'amélioration de leur qualité de vie, en exigeant la publication des études réalisées à partir de données gouvernementales.

La prochaine stratégie de développement durable est l'occasion de réunir les chercheur.e.s du Québec autour d'une même préoccupation : l'analyse et le partage de données améliorant à la fois la santé de la planète et la qualité de vie des êtres humains.



Conclusion

La santé est la plus grande richesse de toute société dont le développement socioéconomique repose sur le savoir et la compétence de ses citoyens. Avant la COVID-19, nous combattions déjà la fulgurante épidémie des maladies non transmissibles liées au mode de vie et à notre environnement. Ces maladies que nous créons individuellement et collectivement, majoritairement évitables, créent des souffrances et mobilisent la plus grande part des coûts de notre système de soins. Ce dernier s'effondre, comme ses travailleurs et travailleuses d'ailleurs, sous la pression.

Le 3 septembre 2018, en campagne électorale, la Coalition Avenir Québec s'était engagée auprès de l'ASPQ à « agir en prévention sur les déterminants de la santé parce que la santé générale des Québécois se dégrade » et soulignait aussi que « Le Québec réserve seulement 2,8 % de son budget en santé à la santé publique, comparativement à 5,5 % en moyenne au Canada. Le Québec doit amorcer un rattrapage avec les autres provinces canadiennes, d'autant plus que les investissements en santé publique permettent des économies à long terme. »

Le désir de relancer rapidement, avec raison, l'économie du Québec devrait se faire en respect des meilleures pratiques en matière de développement et de santé durables. L'ASPQ revendique individuellement et collectivement le droit à la santé durable pour vivre plus en santé, plus longtemps, dans un environnement plus sain et plus sécuritaire, pour nous et les générations futures. Pour ce faire, il serait responsable d'accroître les investissements garantis à cet effet, tout en soutenant une approche politique interministérielle s'appuyant sur la recherche et l'innovation, et ce, afin de soutenir tous les ministères sans exception.

C'est seulement en multipliant les actions de prévention et en faisant la promotion de la santé durable, notamment par la création d'environnements favorables et par la réduction des inégalités sociales, et autres déterminants, que la santé durable deviendra réelle pour tous les Québécois.es.

Références

- i Alliance Santé Québec. (2014) Plan d'action 2014-2017. P13. Repéré le 22 octobre 2020 au https://www.alliancesantequebec.com/wp-content/uploads/2015/04/ASQ_Plan_Strategique_FR_web.pdf
- ii Elizabeth L., Priscila M., Marit Z., Phillip B. et Mark L.(2020). Ultra-Processed Foods and Health Outcomes: A Narrative Review. *Nutrients*, 12(7), 1955. Repéré le 22 septembre 2020 au <https://www.mdpi.com/2072-6643/12/7/1955>
- iii Gouvernement du Québec. (2018). Politique bioalimentaire 2018-2025-Alimenter notre monde. Repéré le 22 octobre 2020 au https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1552593128
- iv Sondage web réalisé par Léger, pour le compte de la Coalition Poids, du 16 au 18 octobre 2020, auprès de 1045 Québécois.es âgés.es de 18 ans et plus d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.
- v A. Afshin et al. (2017). The Prospective impact of food pricing on improving dietary consumption : A systematic review and meta-analysis. *Plos one*, 12 (3): e0172277. Repéré le 22 septembre 2020 au <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0172277>
- vi Sondage omnibus web effectué par Léger, pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, auprès d'un échantillon représentatif de 1001 répondants du Québec, âgés de 18 ans et plus (du 27 au 29 mars 2020).
- vii Sondage web réalisé par Léger, pour le compte de la Coalition Poids, du 16 au 18 octobre 2020, auprès de 1045 Québécois.es âgés.es de 18 ans et plus d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.
- viii Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030. Repéré le 22 octobre 2020 au <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise>
- ix Sondage omnibus web effectué par Ipsos, pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, auprès d'un échantillon représentatif de 1000 répondants du Québec, âgés de 18 ans et plus (du 7 au 12 mai 2018).
- x GreenPeace. (2019). Pollution de plastique : Qui sont les principaux contributeurs au Canada?. Repéré le 22 octobre 2020 au https://storage.googleapis.com/planet4-canada-stateless/2019/10/f242675d-10-08_gp_brandaudit_infographic_fr_edited2.pdf
- xi Eau Secours. (2016). Les boissons sucrées : au-delà du sucre!. Repéré le 22 octobre 2020 au <https://eausecours.org/wp-content/uploads/2016/04/Les-boissons-sucr%C3%A9es-au-del%C3%A0-du-sucre-impacts-environnementaux-de-la-production-des-boissons-sucr%C3%A9es-au-Qu%C3%A9bec.pdf>
- xii The Lancet Commission. (2019). The Global Syndemic of Obesity, Undernutrition, and Climate Change: The Lancet Commission report. *The Lancet*, vol 393 p.791-846.
- xiii Polsky, L. et Garriguet, D. (2020). Variation de la consommation de légumes et de fruits au Canada, de 2004 à 2015. Repéré le 22 septembre 2020 au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2020004/article/00001-fra.htm>
- xiv Moubarac, J-C. TRANSNUT. Département de nutrition. Université de Montréal (2017). *Ultra-processed foods in Canada: consumption, impact on diet quality and policy implications*. Repéré le 22 septembre 2020 au <https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/media-centre/hs-report-upp-moubarac-dec-5-2017.ashx>
- xv Santé Canada. (2019). Lignes directrices canadiennes en matière de saine alimentation. Repéré le 22 octobre 2020 au <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/directrices/section-3-importance-des-competences-alimentaires/>
- xvi Gouvernement du Québec (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>
- xvii Commissaire à la santé et au Bien-Être (2016). Entendre la voix citoyenne pour améliorer l'offre de soins et services. http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2016/PanierServices_Rapport/CSBE_Panier_Services_Voix_Citoyenne.pdf
- xviii Commissaire à la santé et au Bien-Être (2016). Entendre la voix citoyenne pour améliorer l'offre de soins et services. http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2016/PanierServices_Rapport/CSBE_Panier_Services_Voix_Citoyenne.pdf
- xix Coalition Avenir Québec (2018). Orientations en santé de la CAQ. Pour un réseau de la santé plus accessible, plus efficace et plus décentralisé. https://www.aspq.org/app/uploads/2020/10/caq_engagements-electoraux_sante-durable_aspq-septembre-2018.pdf

-
- xx Fiset-Laniel J, Guyon A, Perreault R, Strumpf EC (2020). *Public health investments: neglect or wilful omission? Historical trends in Quebec and implications for Canada*. Journal Canadien de Santé Publique. <https://link.springer.com/article/10.17269/s41997-020-00342-1>
- xxi INSPQ (2019). Évaluation de la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2015-2025 – Analyse de l’impact des nouveaux mécanismes de gouvernance. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2552_evaluation_gouvernance_programme_national_sante_publique_2015_2025.pdf
- xxii Assemblée nationale du Québec. (2019) Journal des débats de la Commission de la santé et des services sociaux. Repéré le 22 octobre 2020 au <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-42-1/journal-debats/CSSS-190502.html>
- xxiii Statistique Canada (2017). Tableau 105-2024. Indice de masse corporelle (IMC) mesuré chez les enfants et les jeunes (classification de l’Organisation mondiale de la santé), selon le groupe d’âge et le sexe, Canada et provinces, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Nutrition*. Repéré le 1er mai 2018.
- xxiv Burdette, Hillary et al. (2006). « Resurrecting Free Play in Young Children : Looking Beyond Fitness and Fatness to Attention, Affiliation and Affect ». Arch Pediatr Adolesc Med, vol. 159, p. 46 à 50.
- xxv Demers, Marie et Lucie Lapierre (mars 2012). Québec en forme. Le jeu libre à l’extérieur comme élément indispensable au développement des jeunes. Repéré en ligne le 1er mai 2018.
- xxvi Ginsburg, K. R. et al. (janvier 2007) « The Importance of Play in Promoting Healthy Child Development and Maintaining Strong parent-Child Bonds ». Pediatrics, vol. 119, no. 1, p. 182-190.
- xxvii Barnett T. (2009, 12 mars). Les enfants vivants à proximité d’espaces verts marchent davantage. Communiqué de l’Université de Montréal. Repéré au <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-de-la-sante/les-enfants-vivant-a-proximite-despaces-verts-marchent-davantage.html>
- xxviii Bergeron, K. & Cragg, S. (2009). Encourager le transport actif : Bulletin no7 : Le transport actif et le capital social. Ontario, Ottawa : Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie.
- xxix Austin, S.B., Melly, S.J., Sanchez, B.N., Patel, A., Buka, S., Gortmaker, S.L. (2005). Clustering of fast food restaurants around schools: a novel application of spatial statistics to the study of food environments, *American Journal of Public Health*, Sept. 95 (9): 1575-81.
- xxx Robitaille, E., Bergeron, P., Lasnier, B. (2009). Analyse géographique de l’accessibilité des restaurants-minute et des dépanneurs autour des écoles publiques québécoises. Québec: Institut national de santé publique du Québec.
- xxxi Robitaille, E., Bergeron, P., Lasnier, B. (2009). Analyse géographique de l’accessibilité des restaurants-minute et des dépanneurs autour des écoles publiques québécoises. Québec: Institut national de santé publique du Québec.
- xxxii Robitaille, E., Bergeron, P., Lasnier, B. (2009). Analyse géographique de l’accessibilité des restaurants-minute et des dépanneurs autour des écoles publiques québécoises. Québec: Institut national de santé publique du Québec.
- xxxiii Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2012). Environnement urbain – Activité physique en milieu municipal – Stratégies. Repéré à http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/activite_physique_en_milieu_municipal/strategies.html
- xxxiv Vérificateur général du Québec (printemps 2015). Rapport du commissaire au développement durable. Promotion d’une saine alimentation comme mesure de prévention en santé-Chapitre 2. Repéré en ligne le 19 juillet 2017 au http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2015-2016-CDD/fr_Rapport2015-2016-CDD-Chap02.pdf
- xxxv Bergeron, P. et S. Reyburn (2010). L’impact de l’environnement bâti sur l’activité physique, l’alimentation et le poids. Québec : Direction du développement des individus et des communautés - Institut national de santé publique du Québec.
- xxxvi Barton H. et C. Tsourou (2004). Urbanisme et santé : Un guide de l’OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. France : Association S2D/Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable. Organisation mondiale de la santé.
- xxxvii Direction de santé publique de Montréal (2016). « Stratégies ». Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, Dossier Environnement urbain, Thématique Transport http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/transport/strategies.html?L=0L%3D0

xxviii Bergeron, Pascale et Éric Robitaille (2013). Des interventions pour favoriser le transport actif et la pratique d'activité physique. Mémoire de l'Institut national de santé publique du Québec concernant la Politique québécoise de mobilité durable, 37 p.